

# CONSEIL D'ETAT

Section du Contentieux  
1, Place du Palais Royal  
75100 PARIS CEDEX 01

## Bureau des référés

Tél : 01 40 20 80 83  
Fax : 01 40 20 88 90

Paris, le 28/01/2020

Notre réf : N° 437914

(à rappeler dans toutes correspondances)

M. KOZONOV Andrey  
chez Forum Réfugiés  
COSI-5121  
111 Bld de la Madeleine  
06000 Nice

Monsieur Andrey KOZONOV c/  
Affaire suivie par : Mme ADOUANE

### DEMANDE DE RÉGULARISATION D'UNE REQUÊTE EN RÉFÉRÉ

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article R. 413-6 du code de justice administrative, j'ai l'honneur de vous certifier que la requête en référé dont l'objet est brièvement rappelé ci-dessous a été enregistrée sous le numéro cité en référence au greffe du secrétariat de la section du contentieux le 22/01/2020 :

*Pourvoi par lequel M. Andrej Kozonov demande au Conseil d'Etat d'annuler l'ordonnance n° 2000238 du 21 janvier 2020 par laquelle le juge des référés du tribunal administratif de Nice, statuant sur le fondement de l'article L. 521-2 du code de justice administrative, a rejeté sa demande tendant à demander la traduction de sa requête et de fixer une date d'audience déposée en langue étrangère.*

Afin de régulariser votre requête conformément aux dispositions du code de justice administrative vous voudrez bien me faire parvenir dans un **délai de 15 jours** à compter de la date de la présente lettre :

- **Votre requête écrite en langue française (article R. 411-1) ;**

**A défaut de régularisation, la requête pourra, dès l'expiration de ce délai, être rejetée comme irrecevable par le juge des référés.**

Pour permettre de vous joindre plus facilement vous voudrez bien communiquer au secrétariat vos numéros de téléphone et de télécopie.

Le numéro 437914 devra être obligatoirement rappelé sur toutes les pièces ou correspondances relatives à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le greffier en chef de la 10ème chambre*

*Claudine Ramalahanoharana*